

Comité consultatif d'urbanisme

•

Vendredi le 6 février 2026

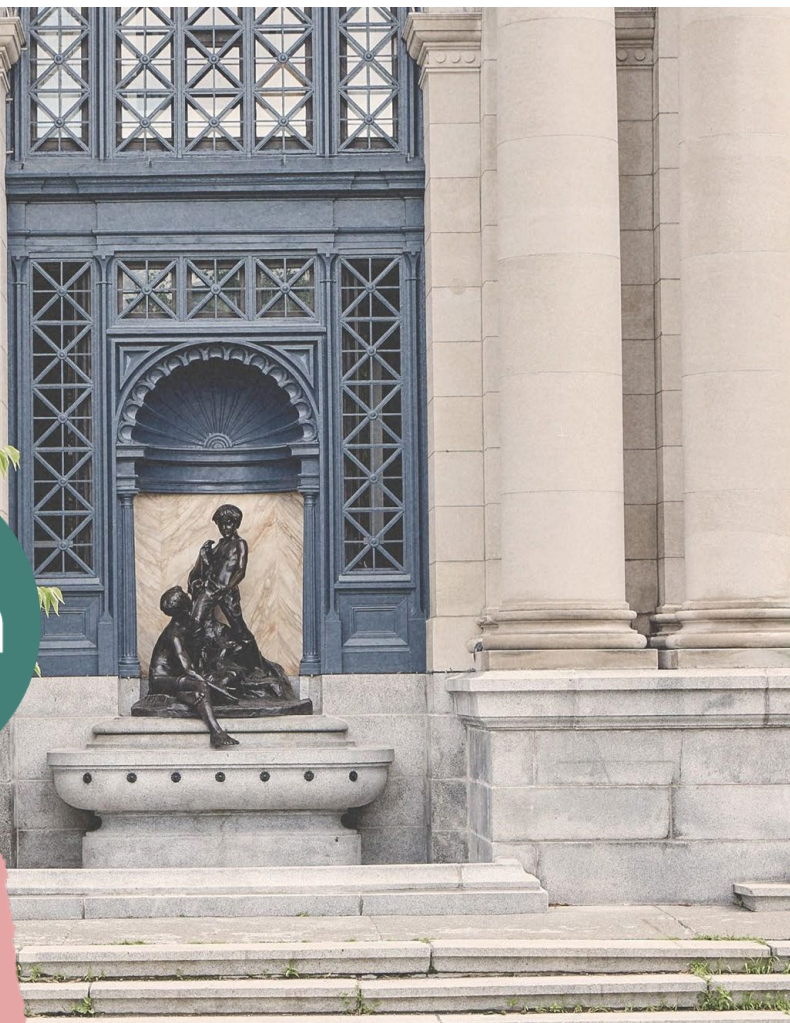
3010-3020, avenue Hector

Dérogation mineure -
mezzanine



M H M

Mercier
Hochelaga-Maisonneuve
Montréal 

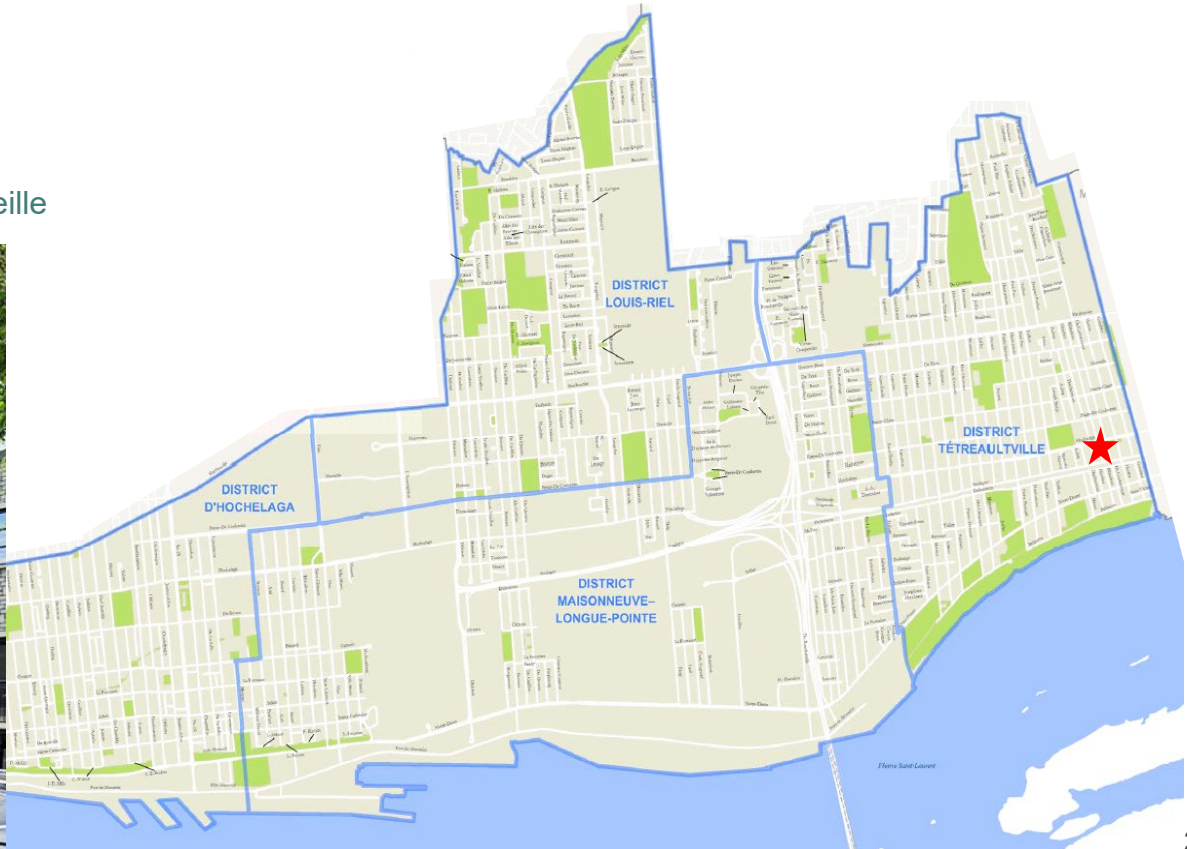


5.6 DM – Retrait de la mezzanine

3010-3020, avenue Hector

District de Tétreaultville

Entre les rues Sainte-Claire et de Marseille



5.6 DM – Retrait de la mezzanine

Avis favorable du CCU du 12 septembre 2025



Implantation

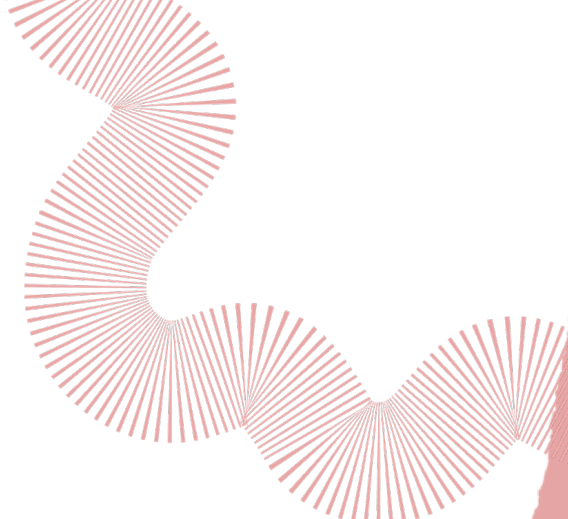
Architectural floor plan of two adjacent buildings, 6 665 161 and 6 665 160, showing a mezzanine level. The plan includes dimensions, room labels like 'BÂTIMENT PROJETÉ 2 ÉTAGES', 'MEZZANINE', 'TERRASSE MEZZANINE', and 'PALIER', and structural elements like 'MUR MITOYEN'. It also shows surrounding features like 'TROTTOIR', 'REMISE', and '1 ÉTAGE'.

5.6 DM – Retrait de la mezzanine

AVIS DE LA DAUSE

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) a analysé la demande en fonction du milieu environnant, de la réglementation et de l'intérêt public et estime que l'octroi des dérogations est justifiable pour les raisons suivantes :

- La dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
- La dérogation ne crée pas d'impact significatif sur le cadre bâti avoisinant;
- La dérogation permet l'aménagement de logements de plus grande superficie habitable.



Merci

.

Fin

